Aime-la-Plagne
PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

Accusé de réception en préfecture
073-217305762-20240307-DEL2024-022-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

Conseil Municipal du 07 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29 **Présents :** 24 **Votants :** 27

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Marie Latapie - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Martinod - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin

Excusés : Azélie Chenu (pouvoir à Jacques Duc) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Sabine Sellini (pouvoir à Rose Paviet) - Amélie Viallet

Absents : Charley Mingeon

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 1er mars 2024 **Date de publication :** 15 mars 2024

Délibération n°2024-022 – Enfouissement des équipements de communications électroniques - Granier

Madame le Maire présente au Conseil municipal la convention annexée qui a pour objet la mise en œuvre de la « Convention locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs – Option B », signée le 21 décembre 2018 entre Orange et le Syndicat Départementale d'Energie de la Savoie.

Elle précise que cette convention a pour but de porter attribution à Orange de la propriété des installations souterraines de communications électronique.

Cette attribution sera réalisée en fonction des contributions établies à l'article 2 de la convention, prévoyant en premier lieu le versement d'une somme de 3 310,86 € par Orange.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention présentée.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier

COMMUNE D'AIME - LA - PLAGNE * 73210 (SAVOIE) *

Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing